

# Géopolitique de l'environnement

« Les éléphants ont-ils un avenir en Afrique ? », « Dérèglement climatique : l'hiver de tous les extrêmes », « Sécheresse historique en Californie : Obama veut lutter contre le réchauffement ». En une semaine, Le Monde nous propose à sa Une et dans ses premières pages ces titres chocs.

Du malthusianisme à l'ultra-libéralisme, les réponses apportées aux questions environnementales font toutes l'objet de débats politiques, dans l'objectif de protéger des intérêts spécifiques. Si la mondialisation nous permet de prendre conscience du caractère global de ces questions, leur gestion s'accorde aux niveaux habituels de décision politique : national, régional, local. Cela pose dès lors des problèmes de divergences d'intérêt, et les différentes stratégies mises en place par les divers acteurs ont des conséquences sur ce même environnement. On peut donc parler de « géopolitique de l'environnement » ; de géopolitique de ce qui nous entoure. Le sujet est vaste.

Alors comment l'environnement peut-il être un instrument politique pour satisfaire des intérêts parfois très loin des préoccupations environnementales proprement dites ?

Cette note présente d'abord les rapports que l'Homme entretient avec l'environnement (1). Ensuite, elle analyse l'environnement comme le moteur de stratégies d'acteurs spatialisées (2). Enfin, elle montre les limites de certaines approches souvent prônées pour la gestion de l'environnement (3).

## Les rapports de l'Homme à l'environnement : les limites des approches dialectiques

### Une opposition culture/nature qui n'est pas pertinente

- *Un environnement sacré face à l'être humain destructeur...*

L'environnement au sens le plus large, c'est ce qui nous entoure. Selon le Larousse, c'est « l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins ». L'environnement est **humanisé**.

L'être humain est souvent placé ou pensé en dehors de l'environnement en tant qu'écosystème terrestre, qui, dans l'inconscient collectif, est synonyme de naturel : l'air, l'eau, la terre, le vert...

Il est souvent vu comme **un objet sacré que l'Homme détruit** par ses activités : pollution, destruction, désertification, par exemple. Cela a pu mener à l'expropriation des populations de certaines zones à « protéger ».

- *...Qui est en réalité au cœur de la notion d'environnement*

L'environnement inclus en effet les constructions humaines. Par exemple, lorsqu'on parle d'environnement sonore, il s'agit aussi bien du chant des oiseaux que du bruit du marteau-piqueur. L'environnement est donc **anthropisé**. C'est cette dimension de la définition qui introduit une vision dialectique nature/culture.

L'environnement est enfin un **construit social**. C'est nous-même qui participons à sa fabrication par nos représentations et nos discours. On parle de qualité de l'environnement, de préservation. Il bénéficie soit d'une **connotation positive**, soit négative s'il est perçu comme source potentielle de danger.

## Le rapport de l'Homme à l'environnement : entre protection et maîtrise

- *Protéger : le mythe du retour à un état initial*

Le sentiment que l'Homme puisse être une **menace pour l'environnement** s'est ancré dans les esprits à partir des années 1970 avec les mouvements politiques écologistes. L'idée s'est confirmée ensuite par la prise de conscience d'un réchauffement climatique accéléré lié aux activités humaines.

Elle a pu résulter en des mesures conservacionnistes comme l'**expropriation** de populations pour « protéger » des zones. Ce fut le cas lors de la création du parc national du Baritú au Nord de l'Argentine en 1974, ou dans les parcs naturels d'Afrique australe. L'idée serait de laisser la nature retrouver ses droits. On peut assister alors à une patrimonialisation, voire une **muséification** des espèces naturelles.

On peut fortement douter de l'existence de milieux encore purement « naturels » au sens de non-transformés par l'Homme étant donné l'**interdépendance des enjeux environnementaux** à l'échelle mondiale. Déterminer un « niveau zéro » pour y retourner est d'autant plus irréaliste.

Les parcs naturels par exemple, pour se maintenir, nécessitent souvent une activité économique. Cela mène paradoxalement à la fréquentation de ces parcs par des touristes internationaux, qui polluent au moins autant que les populations dites locales. Elles en sont exclues, et/ou sont maintenue dans un rapport dominant/dominé avec les touristes.

- *Maîtriser : l'environnement comme menace*

L'environnement est aussi source de menaces plus ou moins imputables à l'Homme. Face aux images des catastrophes véhiculées par les médias, les hommes veulent se protéger de ce type de crises à travers des stratégies d'**anticipation** des risques. Mais l'émotion empêche une distanciation critique et ces stratégies sont souvent d'une efficacité limitée. Il faut alors développer des stratégies de **gestion** des crises.

La notion de réfugié climatique a été créée en analogie avec celle de réfugié politique, pour donner une protection juridique aux personnes déplacées par des événements climatiques d'origine

**Risque** : combinaison d'un **aléa** (probabilité qu'un événement se produise) et d'une **vulnérabilité** (conséquences possibles de l'évènement)

anthropique ou naturelle. La notion comporte certaines limites et notamment de savoir **qui est réfugié climatique** : le breton inondé ? le nomade sahélien ? la victime d'un tsunami ? Quel est le seuil de dommages économiques et sociaux et/ou de soudaineté de l'évènement à atteindre pour prétendre à une protection.

L'idée de **résilience** des populations, de leur capacité à se relever d'une catastrophe, peut, face à l'échec d'une stratégie de maîtrise, être un moyen pour les gestionnaires de se désengager face aux catastrophes. C'est une négation de la partie « vulnérabilité » du risque : les erreurs d'aménagement et la non prise en compte des aléas pour penser l'organisation territoriale des sociétés.

**L'incertitude facilite l'instrumentalisation** de l'environnement et des enjeux qui y sont liés. C'est ce qui en fait un objet géopolitique, qui alimente des stratégies contradictoires, voire conflictuelles.

### La gestion des enjeux environnementaux par la territorialisation

- *La question des limites territoriales*

Des acteurs aux intérêts variés mettent en place des **stratégies** environnementales. Celles-ci s'inscrivent dans des **limites** spatiales identifiées, ce qui engendre un processus de **territorialisation**.

Les territoires administratifs habituels sont conservés pour gérer les questions environnementales. Cependant, on remarque que les enjeux environnementaux **transcendent les limites administratives traditionnelles** : l'environnement répond à des logiques systémiques, non délimitables et mouvantes, ce qui renforce sa dimension géopolitique.

De nouvelles zones de gestion sont identifiées pour y remédier, comme les bassins-versants. Répondant a priori à un découpage « naturel », les bassins versants sont en fait une construction politique liée à la volonté, dans les années 1990, d'**adapter la gestion aux spécificités locales**. Mais ce type de territorialisation peut limiter l'efficacité de l'action publique et éloigner ses effets de l'intérêt général.

**Territoire** : espace approprié **politiquement** (exercice d'un pouvoir pour le contrôler) et **symboliquement** (selon le vécu des individus) par une société

**Territorialisation** : 1) création de territoire (Sack), 2) volonté de prendre en compte des **spécificités locales** renforçant les capacités des échelons politiques locaux

- *L'émergence de nouveaux acteurs*

D'autres acteurs (individuels ou collectifs, institutionnels ou non-institutionnels, publics ou privés) revendiquent également une légitimité en dehors des cadres administratifs. Par exemple, dans la mise en place des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les **habitants concernés** peuvent influencer sur le zonage selon leurs intérêts individuels.

Les **acteurs privés économiques** ont aussi un rôle croissant. Dans la gestion de l'eau en Afrique du Sud ou au Maroc, ils ont montré une plus grande efficacité que les acteurs publics pour répondre aux besoins de la population.

De surcroît, les territoires (administratifs ou symboliques) se chevauchent et les intérêts s'opposent : différents discours sont produits pour la maîtrise des territoires et des conflits peuvent naître.

- *Des intérêts bien au-delà des simples questions environnementales*

L'appropriation des territoires implique des enjeux de souveraineté, de contrôle, de pouvoir. Les stratégies peuvent s'exprimer par différents moyens, notamment le **discours**. Or le discours utilise les mots selon le public et les objectifs à atteindre, ce qui permet notamment d'**instrumentaliser** l'environnement et la sémantique qui lui est rattachée à d'autres fins (voir résilience, ressource, « naturel », etc...).

Derrière l'environnement se cache en réalité une **diversité d'intérêts** : le contrôle politique, l'exploitation du gaz dans le futur sont, par exemple, les intérêts dominants des acteurs prônant la mise en parc du Baritu. Les acteurs souhaitant une réelle patrimonialisation de la zone ont moins d'influence. Mais le résultat est le même : la mise en parc.

La maîtrise des ressources naturelles est aussi un **facteur de pouvoir**. La Russie en a fait une part de sa stratégie pour garder une emprise à la fois sur ses périphéries (pays de passage des pipelines et gazoducs) et sur les consommateurs (Chine, Union Européenne).

## Environnement et rapports de force

- *L'environnement comme prétexte au conflit : l'exemple de l'eau*

D'après certaines théories, les ressources peuvent être des facteurs de guerre liée à ce besoin de maîtrise. On parle par exemple de « **guerre de l'eau** », notamment au Moyen-Orient.

Or, s'il y a conflit, c'est autour de la **gestion** de cette ressource et des **besoins exprimés** par une société, non pour l'eau en elle-même. Les tensions sont exacerbées par des questions démographiques (croissance rapide de la population), économiques et sociales (inégalités, etc...).

Le Moyen-Orient n'est pas un ensemble hydraulique homogène et la gestion de l'eau diffère selon les pays. Cette idée de « guerre de l'eau » serait véhiculée par une vision ultralibérale du monde, dont les acteurs principaux sont privés ou étatiques. Elle est renforcée par le sentiment que l'accès à l'eau a trait à la sécurité et à la souveraineté nationale.

***Ressource** : ce qui peut contribuer à la **satisfaction d'un besoin**, vital ou superflu. Elle n'existe que si elle est **identifiée** comme telle et si les populations ont la **capacité** (technique, économique, humaine) d'y accéder, de l'extraire, de l'exploiter et de l'acheminer.*

Les **discours** sont un aspect important de cette géopolitique de l'eau car ce sont eux qui véhiculent durablement l'idée que l'eau est un facteur de guerre. L'eau, et les ressources naturelles de manière générale, ne peuvent être la cause profonde d'un conflit, mais plutôt son **élément déclencheur**.

- *L'environnement pour tenter de faire la paix*

On n'entend beaucoup moins les discours qui affirment l'inverse : l'eau, la gestion des ressources et de l'environnement en général peuvent être des **facteurs de paix**. Mais là encore avec des limites.

Si l'expérience des relations franco-allemandes de part et d'autres du Rhin est positive, d'autres sont encore peu convaincantes. Les parcs transfrontaliers de la paix en Afrique australe permettent une coopération entre Noirs et Blancs, entre États, entre élus et populations. Mais ils reproduisent aussi des logiques de domination. Ils sont souvent des enclaves de richesse liée au tourisme international : les inégalités socio-économiques entre régions ou États ne sont pas effacées.

L'environnement ne semble être un facteur ni de paix ni de guerre, du moins pas fatalement. La condition *sine qua non* pour faire de l'environnement un facteur de paix est la réelle **volonté politique** de se réconcilier et la prise de conscience qu'il coûte plus cher de faire la guerre.

L'idée émergente est que ce sont aux citoyens du monde de participer à cette gestion pour limiter les conflictualités.

### **Les solutions proposées pour la gestion des problématiques environnementales et leurs limites**

#### **Gestion locale et gouvernance mondiale**

L'idée de **gouvernance mondiale** est l'une des conséquences de la prise de conscience des faiblesses des limites administratives traditionnelles et de la remise en question de l'État-nation. Elle englobe les règles d'organisation des sociétés humaines à l'échelle de la planète : c'est la **gestion à l'échelle locale de problèmes globaux**. « Penser global, agir local ».

La légitimité d'action est donnée aux échelons de décision les plus bas : l'individu, l'ONG, le quartier. Le risque est de confondre l'intérêt général avec la somme des intérêts communs.

Les NIMBY en sont un bon exemple. Il s'agit d'associations d'habitants pour protéger des intérêts particuliers. Le « penser global » se fait en général sous un prisme particulier : il ne permet pas de faire fi des différences de représentations propres à chaque individu.

Pour atteindre une réelle **démocratie participative**, il est nécessaire de développer la capacité, soit l'évaluation de la liberté de choix (Amartya Sen) des individus, en plus de leur capacité. Le modèle est encore à améliorer.

### Le développement durable

Le développement durable fait partie des cinq critères de « bonne gouvernance mondiale ». Il semble être l'une des solutions trouvées, du moins promues, pour **répondre aux problèmes environnementaux sans oublier les problèmes sociaux et économiques**. Il est la prise en compte équilibrée de ces trois pôles dans les processus décisionnels politiques. C'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

**Gouvernance** : terme très polysémique qui englobe à la fois la simple **coordination d'acteurs** publics et privé dans un processus de prise de décision collective que les **formes de régulation** ni marchandes et ni étatique. Précédé de l'adjectif « bonne », il désigne la **transparence et l'efficacité** de la gestion publique. Il est souvent employé pour l'échelle locale.

Cependant, les deux termes qui le composent posent problème. Le « développement » tel que nous l'entendons suppose une vision linéaire de l'évolution des sociétés, certaines étant plus en retard que d'autres sur cette échelle. « Durable », mauvaise traduction de « *sustainable* » en anglais, présuppose que nous connaissons aujourd'hui les besoins de nos descendants.

Il mobilise **deux logiques de pensée opposées**. D'une part l'idée de notre capacité à nous adapter au changement grâce à la technique ; d'autre part, l'idée de devoir opérer une rupture changeant les comportements.

### Conclusion

La possibilité pour chaque individu de définir l'environnement selon ses propres critères et perceptions ne fait que renforcer le **caractère géopolitique** de l'environnement, outil de pouvoir et d'influence.

C'est la question de la **légitimité** des acteurs et de la conjugaison des **échelles** à laquelle il semble difficile de répondre, et qui n'est pas réglée par les diverses approches vues ci-dessus. Il n'y a **pas de déterminisme ou de fatalisme**. La mondialisation et la perte de repères qu'elle entraîne, par la nécessité (ou la possibilité ?) de penser à une échelle globale, demande un temps d'adaptation pour penser l'environnement et sa gestion.

L'approche géopolitique permet d'ouvrir les grilles de lecture par rapport à une approche strictement géographique. Mais elle a des limites car elle analyse les situations sous le prisme du rapport de force. Et c'est peut-être de ce prisme dont il faut sortir pour penser des stratégies globales réalistes.